VILLE DE SAINT-MARTIN DE SEIGNANX

Service Relations et Service aux usagers

Note
Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2023-2026

Objet : Ce document présente le schéma pluriannuel 2023-2026 qui récapitule les actions qui ont été menées depuis 2023 et celles qui seront mises en œuvre en 2026, leur avancement et leur date d'échéance si elle est connue.

Fait le : 7 mars 2023 mise à jour 2026.
Par : E. Bellanger

L'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes » rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous les citoyens et citoyennes, qu'ils ou elles soient ou non en situation de handicap (visuel, auditif, moteur, trouble dys...). Cela concerne les sites internet, intranet, extranet, applications mobiles, progiciels et mobiliers numériques (bornes interactives).

La commune de Saint-Martin de Seignanx s'engage à répondre aux obligations découlant de la loi du 11 février 2005 pour l'Égalité des droits des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la loi de référence en matière de handicap. Elle fait de l'accessibilité une exigence pour tous les services de communication en ligne de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics. Attachée au respect des principes de non-discrimination et d'accessibilité numérique, la commune de Saint-Martin de Seignanx travaille à l'élaboration de son schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique destiné à mettre progressivement en conformité les services de communication en ligne qu'elle met à disposition du grand public.

Plan d'action :

2023	**Etude de refonte du site Internet de la Ville**
2024	**Refonte du site Internet de la Ville** Plus clair et fonctionnel, le site internet de la ville a été réhabilité en début d'année 2024 pour mieux répondre aux besoins des usagers. Fruit d'un travail de collecte d'informations important sur les usages des internautes et de mise à jour des informations contenues sur le site actuel. Ce nouveau site se veut : - plus accessible tant en termes d'organisation de l'information - plus accessible : version améliorée pour les personnes en situation de handicap - éco conçu avec moins d'animations et un graphisme épuré

	- mieux adapté aux usages : avec près de 80 % d'utilisateurs sur smartphones il paraissait primordial de le rendre plus « responsive » afin que l'affichage s'adapte aux besoins de l'usager.
	Création de formulaires de réservation des salles municipales Un seul formulaire pour simplifier les démarches des usagers qui fonctionne en mode lecture simplifiée.
	Les autres outils numériques accessibles : - DECIDIM L'accessibilité de la plateforme de participation citoyenne **Decidim** vise à respecter les directives internationales **WCAG** (niveau AA de la norme WAI). Elle cherche à garantir un design universel pour inclure les personnes en situation de handicap, bien que le niveau réel de conformité dépende des choix de configuration et des mises à jour de chaque instance déployée (comme le Référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA) en France - CARTE INTERACTIVE DU SEIGNANX Mise à jour de la carte interactive du Seignanx. Cet outil libre basé sur OpenStreetMap répertorie les points d'intérêt du territoire (loisirs, services, commerces) et indique des critères pratiques comme l'accessibilité en fauteuil roulant pour certains équipements publics. Il fonctionne en mode de lecture simplifiée.
2025	**Mise en conformité partielle du site** Réalisation d'un audit partiel par le prestataire en vue d'un audit complet l'année suivante.
	Création d'un module de traduction en langue Gascone Sollicitée par le Congrès permanent de la langue Occitane, la ville de Saint-Martin de Seignanx a choisi de proposer une traduction de son site internet en Gascon. Identifiable via l'onglet « OC » encerclé positionné en haut à droite de la page (version ordinateur et tablette) ou en bas à droite (version smartphone) cette traduction est une étape supplémentaire vers la valorisation de la culture locale.
2026	**Mise en conformité totale du site internet de la ville** : échéance été 2026. Réalisation d'un audit complet Déclaration d'accessibilité **État de conformité** Le site **www.saintmartindeseignanx.fr** est **totalement conforme** avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) version 4.1.2. **Résultats des tests** L'audit de conformité réalisé par Novaldi le 10/08/2026 révèle que 100% des critères du RGAA version 4.1.2 sont respectés. **Technologies utilisées pour la réalisation du site** • HTML5 • CSS • JavaScript • PDF

	Agents utilisateurs, outils et technologies d'assistance utilisées pour vérifier l'accessibilité des contenus Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées avec les configurations suivantes : • Firefox 153.0.3 et NVDA 2026.1.1 • Safari et VoiceOver Les outils de vérification du code suivants ont été utilisés afin de vérifier la conformité aux tests du RGAA : • Extension de navigateur WAVE (Web accessibility evalutation tools) • Extension de navigateur Axe DevTools • Extension de navigateur HeadingsMap • Colour Contrast Analyser • Extension de navigateur Web Developer • Outils pour développeurs intégrés au navigateur Firefox • Validateur HTML du W3C • PDF Accessibility Checker pour les documents en téléchargement **Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité** **Page d'accueil** **Page de contact** **Page de mentions légales** **Page accessibilité** **Plan du site** **Page de recherche, terme "mairie"** **Page "Actualités"** **Page "Détail actualité"** **Page "Agenda"** **Page "Événement"** **Page "La mairie"** **Page "Économie et commerce"** **Page "Les Conseils municipaux"** **Page "Petite enfance"** **Page "Annuaire des associations"** **Page "Association"** **Page "Demande acte"** **Page "État civil"** **Page "Extranet"** Page "Ma fiche association" (extranet) **Contenus non accessibles** **Dérogations pour charge disproportionnée** Documents PDF inaccessibles : la plupart des documents communaux (bulletins municipaux, plaquettes de présentation, guides, règlements, décisions et délibérations, …) ne sont pas accessibles et ne possèdent pas de version accessible en ligne. Un texte explicatif signalant cette non-conformité, accompagné d'un moyen de contact pour obtenir une information alternative est présent, soit en introduction de la page contenant ces documents non-conformes, soit à proximité immédiate du lien de téléchargement du document. **Retour d'information et contact** Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, la commune de Saint-Martin-de-Seignanx vous invite à la contacter afin qu'une assistance puisse être apportée (alternative accessible, information et contenu donnés sous une autre forme).

	• Envoyez votre demande par mail via le **formulaire de contact** ; • appelez la mairie au **05.59.56.60.60**. **Voies de recours** Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signalez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits. Plusieurs moyens sont à votre disposition : • un **formulaire de contact** • la **liste du ou des délégués de votre région** avec leurs informations de contact direct • un numéro de téléphone : **09 69 39 00 00** • une adresse postale (courrier gratuit, sans affranchissement) : Le Défenseur des droits – Libre réponse 71120 – 75342 Paris CEDEX 07.